

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles		<u>SEANCE DU 20.11.2025</u>
Date de convocation : 13.11.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	Etaient présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. J.F. JOLY. D. JULLIARD. E. LEE G. LEGAY. M. VUILLEMOZ
Date d'affichage : 21.11.2025	Présents : 7 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
N° délibération 01247.2025.11.057	Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • MC. COUTURIER • S. JUHEN donné à G. LEGAY • C. GROSGURIN donné à JF. JOLY

OBJET : GESTION FINANCIERE – Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles

La commune absorbe actuellement une partie conséquente du déficit du service de garderie périscolaire, Mme le maire, après consultation de la commission des finances, propose de rééquilibrer en partie cette situation en demandant aux familles 1,90 € de l'heure contre 1,85 € actuellement. Il est donc proposé d'augmenter le tarif du service de garderie périscolaire de 2,7 %.

Entendu l'exposé de la maire,

Après délibération des membres présents, le conseil municipal décide :

- De fixer à 1,90 € le tarif des activités périscolaires facturé aux familles à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 3 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2025.11.057

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET